

## 10 raisons d'adhérer au SNMH FO

1. Parce qu'être syndiqué, c'est ne plus être seul : pour que soient défendus devant les directions, le CNG, ou les tribunaux les droits des praticiens en difficulté, parfois menacés ou persécutés par la hiérarchie. Les conditions de travail se dégradent avec, pour conséquence, une pénibilité accrue, des *burn out* en série, des suicides de professionnels qui se multiplient (ceux que l'on connaît et ceux qui restent sous silence).
2. Parce que les médecins ont besoin que leurs droits leur soient rappelés et soient défendus collectivement comme n'importe quels salariés.
3. Pour se battre contre la division entre médecins et entre les médecins et le reste du personnel hospitalier, et qu'unis, nous soyons plus forts. Syndiquer TOUS les médecins hospitaliers, quels que soient leurs statuts, leurs spécialités dans un même syndicat est indispensable.
4. Pour se battre contre la loi santé de Marisol Touraine et la mise en place des GHT qui vont aggraver cette situation.
5. Parce que la grève le 26 septembre appelée avec d'autres intersyndicales pour une revalorisation et une véritable reconnaissance du travail des médecins était nécessaire.
6. Parce qu'il y a la grève avec tous les autres agents de la fonction publique hospitalière le 8 novembre avec les fédérations FO, CGT et SUD de la santé, contre la destruction des hôpitaux, pour le blocage des GHT. Pour se battre avec les syndicats de personnel contre l'austérité dans les hôpitaux, la réduction de l'offre de soins, les suppressions de postes, les fermetures de lits d'hospitalisation.
7. Pour se battre contre la loi Travail qui casse le code du travail et constitue une menace contre notre statut.
8. Pour que les médecins hospitaliers soient unis avec les personnels et les autres salariés. Le SNMH FO est membre d'une fédération de personnel (Fédération des Services Publics et de Santé ) et une confédération nationale avec l'ensemble des salariés (confédération FO).

9. Parce que le numerus clausus des études médicales n'est toujours pas supprimé alors que les déserts médicaux servent de prétexte à la suppression des services, des lits, des hôpitaux. Le SNMH FO demande la suppression du numerus clausus des études médicales.

10. Parce que les médecins ont besoin d'un syndicat indépendant et qu'un syndicat indépendant de médecins ne peut fonctionner sans eux, pour défendre notre indépendance professionnelle, nos obligations déontologiques, et les droits des malades.

**Syndiquez vous, adhérez au SNMH FO !**

**Bulletin d'adhésion 2016**

**66 % du montant  
de la cotisation  
est déductible de  
vos impôts**

Nom: .....

Prénom: .....

Statut actuel:.....

Spécialité d'exercice: .....

Nom et adresse de l'Hôpital: .....

Adresse où vous voulez recevoir les courriers syndicaux :

.....  
.....  
.....

Téléphone personnel : .....

Téléphone professionnel: .....

Fax: .....

Mail: .....

À retourner, accompagné du règlement (à l'ordre du **SNMH-FORCE OUVRIERE**) à :

**Dr Marie Paule Lemonnier 9 rue Carrière-Mainguet 75011  
PARIS**

Tarifs 2016 :

PH Temps plein, PU-PH : **185** euros

PH Temps partiel, Assistants, Attachés temps plein : **115** euros

Internes, Attachés temps partiel, Retraités : **85** euros